

Dons patriotiques pour les citoyens de la commune de Thirion (Eure-et-Loir) pour les frais de la guerre, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques pour les citoyens de la commune de Thirion (Eure-et-Loir) pour les frais de la guerre, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 166-167;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29055_t1_0166_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Milhau, émigré; de laquelle créance j'avais demandé paiement par une pétition répondue (*sic*) le 26 août dernier d'un arrêté communiqué au directoire du district de Milhau. J'avais déposé les titres et pièces justificatives de cette créance aux secrétariats des districts de Milhau et de Saint-Affrique les 10 et 11 mars 1793 en me conformant aux lois, et j'ai renouvelé hier le dépôt au désir des décrets du 25 juillet, 26 nivôse et 6 pluviôse derniers. »

BARTHE.

13

La société populaire de Niort annonce que dans peu l'atelier de salpêtre fournira deux milliers par décade; que deux cavaliers jacobins, armés et équipés, vont partir incessamment pour la frontière. Elle fait don à la nation de 2,698 liv. 10 sols, et un cachet d'argent (1).

14

La société populaire d'Egalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry, a envoyé, pour les frais de la guerre, 2,200 liv. en assignats (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Citoyens représentants,

Nous sommes députés vers vous de la part de la Société populaire d'Egalité-sur-Marne pour vous témoigner son indignation et la nôtre sur la découverte de la conspiration horrible ourdie contre les fondateurs de notre liberté. Que ces monstres disparaissent de sur le sol de la Liberté, eux qui n'ont que trop longtemps souillé les bancs de ce Sénat auguste. Poursuivez votre immense et pénible carrière. Vous trouverez des admirateurs au-dehors et des enfants dignes de vous au-dedans. Oui, ces antropophages, ces hommes avides du sang des patriotes sont confondus de voir toujours à votre ordre du jour la probité et la vertu; la Révolution s'avance à pas de géant. Nous avons par notre morale fait adopter la vraie religion, celle naturelle. Des cloches : 333 ont été descendues et ont produit 370 075 livres, plus 65 930 livres de fer, 1962 livres de cuivre, 108 livres d'étain et 16 099 de plomb dont 11 577 livres déjà coulé en balles pour anéantir nos ennemis, les assassins de la Liberté et de l'Egalité. Plus 1 662 marcs en argenterie galons orfrois (3). Presque partout les clochers sont abattus. Des souscriptions ouvertes de toutes parts et remplies pour concourir à l'extrac-

tion du salpêtre. Chaque canton offre un atelier. Tous les bras sont employés et tous guidés par les mêmes sentiments, nous ne faisons qu'une même famille. Les prêtres fanatiques, les modérés, les hypocrites sont poursuivis; nous ne faisons grâce à personne, les autres ont abdicqué. Nous avons envoyé pour nos frères d'armes 6 873 chemises, 149 paires de bas de laine, 6 paires de bottes, 207 draps, 78 serviettes, 2 483 l. 13 s. 6 d. Les célibataires aisés quittent leurs foyers pour aller sur les routes répandre des cailloux. Les citoyennes ex-religieuses et autres travaillent gratuitement pour nos défenseurs toujours en garde. Nous surveillons strictement toutes les menées. Nous avons découvert dans une maison d'émigré pour 150 000 liv. de linge et autres effets, et un tonneau enfoui dans la terre contenant des contrats utiles. Oui, citoyens représentants, nous avons juré d'être esclaves des loix qui émanent de vous. Nous périrons plutôt tous que de souffrir qu'on y porte la moindre atteinte. Nous l'avons juré, nous le jurons derechef et le serment d'hommes libres est sacré. Nous déposons sur l'autel de la patrie la somme de 2 200 l. pour l'équipement et l'armement de deux cavaliers jacobins. »

[*Extrait des délibérations de la Sté popul.; 11 germ. II*] (1).

Un membre demande qu'attendu qu'il ne se présente personne pour remplir la place de deux cavaliers que la Société vouloit fournir à la République; qu'attendu que la saison s'avance, les fonds destinés pour l'équipement et armement de ces deux cavaliers, soient déposés sur l'autel de la patrie dans le sein même de la Convention pour subvenir aux frais de la guerre; il demande encore que deux membres de la société soient députés à ses frais, auprès de la Convention pour lui remettre l'état des dons patriotiques faits tant par la même Société, par la commune que par l'administration du district d'Egalité-sur-Marne; que ces deux députés paroissent à la Barre de la Convention pour y présenter l'adresse arrêtée par la Société. Cette mission trop importante donne lieu à un autre membre de demander que ces deux députés soient nommés au scrutin. Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité, et par l'effet du scrutin et de son dépouillement, il est résulté que les citoyens Maingon et Garnotel sont nommés à la pluralité des suffrages. Les députés acceptent et prêtent serment de s'acquitter de leur fonction avec zèle et fidélité.

P.c.c. : THIÉBAULT (*présid.*), P. DEVISSER,
Ch. H. NERAC.

15

Des citoyens de la commune de Thiron (2) ont donné, pour les frais de la guerre; en argent, 211 liv. 9 s. 6 d.; en assignats, 314 liv. 5 s.; plus deux petites croix, une bague et un petit Saint-Esprit, en argent (3) et 28 chemises et 40 cols.

(1) C 297, pl. 1022, p. 33.

(2) Eure-et-Loir.

(3) P.V., XXXV, 116. Bⁿ, 28 germ. (2^e suppl^o).

(1) P.V., XXXV, 2 et 115. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1022, 32) qui précise que la Sté popul. a déjà fourni plus de 6 milliers de salpêtre et que le produit de la collecte qu'elle vient de faire est destiné au rétablissement de la Marine de Toulon.

(2) P.V., XXXV, 2 et 115. *J. Sablier*, n^o 1242; Bⁿ, 23 germ.

(3) C 297, pl. 1022, p. 36. Nota : 1^o Le chiffre 370 075 a été écrit sur un autre chiffre, à l'encre plus foncée; 2^o Les mots : « 1 662 marcs et galons or fins 64 marcs » ont été ajoutés en marge et ont été corrigés à l'encre noire sur : « jusque dans les moindres replis ».

Plus : 1 p. de pistolets, 1 sabre, 2 gibernes et 1 chaudière de cuivre, déposés au magasin militaire du district (1).

16

La municipalité, la société populaire et tous les habitants de la commune de Saint-Denis (2), félicitent la Convention sur ses travaux, et font don de 403 liv. en assignats, déposés par le citoyen Delagueulle, député, pour les frais de guerre (3).

17

La société populaire de Jargeau, même district et même département, a fait déposer, par le même, la somme de 382 liv. 15 sous en assignats, pour les frais de la guerre (4).

18

Les administrateurs du district de Mont-Unité font passer à la Convention les titres d'aliénation en faveur de Marcassus, qui fait l'abandon de la finance (5).

19

La société populaire d'Oust offre à la patrie des chemises, une épaulette, une contre épaulette, une dragonne en or et 140 liv. (6).

20

Les officiers du 8^e régiment de dragons font don à la République, de 577 liv. 15 sols (7).

« Les officiers et dragons du 8^e régiment, satisfaits d'avoir coopéré à la délivrance de Landau, ne voulant d'autre récompense de la patrie que celle d'avoir bien mérité d'elle, offrent la somme de 577 liv. 15 s., qui leur a été accordée à titre de gratification. » (8).

21

La commune de Fours félicite la Convention d'avoir déjoué les traîtres qui ont osé conspirer contre elle; elle annonce qu'elle vient d'élever

un temple à la Raison, et remis au district toutes les dépouilles de son église, avec 422 liv. Elle envoie à la Convention des épis (1).

[Fours, s. d.] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

La commune de Fours fidèle à vos principes et dont le comité de surveillance a déjà mérité votre attention, vient de secouer le joug du fanatisme et d'élever un temple à la Raison. Elle vous envoie par le district de Decize, dont les quittances sont ci-jointes, les hochets de la superstition pesant en argent 4 marcs 6 onces, et en cuivre 45 livres et demie. Elle y joint la somme de 422 liv. 2 s., provenant de la partie des affublements ridicules de son cy-devant curé, qu'elle a cru ne pas devoir vous envoyer en effets.

Législateurs, des traîtres ont donc encore osé conspirer contre vous? Les monstres! Sous le voile du plus ardent patriotisme, ils cachent les poignards dont ils voulaient vous percer le sein! Les sots! ils ne savent donc pas que les infatigables comités de Salut public et de Sûreté générale veillent sans cesse à l'achèvement du bonheur de la République; ils ne savent donc pas que la Sainte Montagne n'abandonnera jamais un ouvrage qu'elle a commencé et qui doit mettre le sceau à la félicité du peuple; ils ne savent donc pas que nos braves frères de Paris entourent sans cesse la Représentation nationale et périront avant qu'on ait pu porter aucune atteinte à son inviolabilité. Qu'ils sont heurcux! que nous envions le sort de ces braves patriotes! Que ne pouvons-nous, dans de pareilles circonstances, vous couvrir de nos corps? Nous le jurons, les monstres qui oseraient attenter à vos jours, n'y parviendront qu'après s'être abreuvés de notre sang et avoir marché sur nos cadavres. Parlez, Législateurs, et nous voulons vous porter nos hommages et nos bras.

Vive la République une et indivisible; Vive la Ste Montagne. Vive les incorruptibles Comités de salut public et sûreté générale.

GLEIZE, BAUDIN (maire).

P. S. — Nous vous envoyons des épis qui doivent faire trembler les traîtres, le malveillants et les despotes.

22

Les administrateurs du district de Bellac annoncent qu'ils font partir une malle contenant 130 marcs 2 onces d'argenterie, adressée à la Convention nationale, et les débris d'un reliquaire, mêlés de pierreries (3).

(1) C 297, pl. 1022, p. 31.

(2) Saint-Denis-de-l'Hôtel.

(3) P.V., XXXV, 3 et 116.

(4) P.V., XXXV, 3 et 115.

(5) P.V., XXXV, 3. Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).

(6) P.V., XXXV, 3 et 112. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).

(7) P.V., XXXV, 3 et 112.

(8) Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).

(1) P.V., XXXV, 3 et 114. Débats, n° 570, p. 375; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t) et 28 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 297, pl. 1022, p. 44. Reçus du Receveur des Domaines et des Adm. du distr. de Decize, 7 germ. II. Maldan (C 297, pl. 1022, p. 45), Donjan et Chapsal (C 297, pl. 1022, p. 46).

(3) P.V., XXXV, 3. Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t) et 28 germ. (2^e suppl^t).